

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Sarthe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR  
SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2022**

Convocation

Date de la convocation : 28/11/2022

Date de l'affichage convocation : 28/11/2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 08/12/2022

Publiée ou notifiée le : 08/12/2022

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 19

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total votants : 21

L'an deux mil vingt-deux, six décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Loir Lucé Bercé salle de la Bénévole, Le Clos du Moulin, commune de Luceau.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes LEGER, et MM AMY, BRAULT, LE BOUFFANT, LOYAU, PAQUET, POSTMA, RENVAZE, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents :

Mmes BOURMAULT, GEORGET, MARTIN et MM BIGNON, BOUGAS, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, HURTELOUP, LEESCHAEVE, LORIOT, MARTINEAU, MOURIER.

Pouvoir :

Madame GEORGET donne pouvoir à Monsieur OLIVIER.

Monsieur LORIOT donne pouvoir à Monsieur PAQUET.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

*Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur AMY de la commune du Lude*

**Délibération 2022 – 38 :**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'EFFECTIF**

Le Président rappelle à l'assemblée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

**CONSIDERANT** la délibération n°2022-17 du 17/05/2022 modifiant le tableau des emplois et de l'effectif,

**CONSIDERANT** la demande écrite de M. DARAIZE Didier, agent de déchèterie, demandant à augmenter son temps de travail de 34h/ semaine à 35h/semaine à compter du 01/01/2023,

**CONSIDERANT** la nécessité d'augmenter le temps de travail de 33h/ semaine à 35h/semaine sur le poste de gardien de déchèterie de Oizé consécutivement à la nouvelle organisation des horaires de déchèteries à compter du 01/01/2023,

**TABLEAU des EMPLOIS et de l'EFFECTIF du SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR**

EMPLOIS							EFFECTIFS				
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin de grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	La section	Temps partiel
Délibération 2022-13 selon article 93 de la loi du 06/08/2019	Directeur des Services	35 H	Adm	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux	444	1027	Attaché	Stagiaire	activité	
2008 modifié par la délibération 2022-13	Responsable des services	35 H	Adm ou Tec	A ou B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux, Ingénieur, Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Attaché	372	821				
2018-46 du 11/09/2018 - ouverture contractuel 3-2 ou 3-3 2°	Responsable technique	35 H	Tec	B ou C	Cadre d'emploi des Agents de maîtrise, Techniciens territoriaux	360	821	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Contractuel	activité	
2008	Chargé de communication	35 H	Adm ou Tec	B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux	372	707	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	activité	
2018-18 du 27/03/2018	Gestionnaire RH et comptabilité	35 H	Adm	C ou B	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	367	707	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	activité	
2017-35 du 22/06/2017	Gardien de déchèterie	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 création puis modifié par 2008-18 du 30/10/2008 puis par la délibération 2021-03 du 09/02/2021 puis par la délibération 2022-02 du 15/02/2022	Agent de maintenance pré-collecte	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 création puis modifié par 2008-18 du 30/10/2008 puis par la délibération 2021-03 du 09/02/2021 puis par la délibération 2022-02 du 15/02/2022 puis modifié par la délibération 2022-13	Coordinateur maintenance des déchèteries	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise	367	597	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 création puis modifié par 2008-18 puis par la délibération 2022-38	Gardien de déchèterie	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Contractuel	activité	
2018-18 du 27/03/2018, puis modifié par la délibération 2018-48 du 13/10/2018 puis par la délibération 2022-13	Gardien de déchèterie	28 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2021-03 puis par la délibération 2022-13 puis par la délibération 2022-38	Gardien de déchèterie	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2018-18 du 27/03/2018 puis modifié par la délibération 2022-13	Coordinateur de collecte	35 H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	activité	
2012-29b du 11/10/2021	Agent d'accueil et de facturation	35 H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif	Contractuel	activité	
2018-08 du 13/02/2018	Agent d'accueil et de facturation	35 H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif	Titulaire	activité	
2022-17 du 17/05/2022	Agent administratif polyvalent	33 H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Titulaire	activité	
								Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Titulaire	disponibilité	

**Le Président propose à l'assemblée,**

D'adopter la modification du tableau des emplois et de l'effectif suivante :

- Augmentation du temps de travail de M. DARAIZE Didier passant de 34h/semaine à 35h/semaine à compter du 01/01/2023.
- Augmenter le temps de travail du poste de gardien de déchèterie de Oizé passant de 33h/semaine à 35h/semaine à compter du 01/01/2023.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adopter le nouveau tableau des emplois et de l'effectif à compter du 01/01/2023.

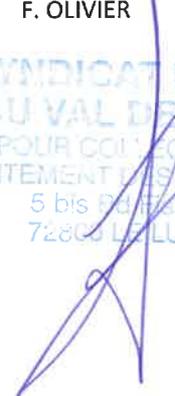
**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du Syndicat Mixte du Val de Loir.

Pour extrait, copie conforme,  
 Le secrétaire de séance,  
 J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,  
 Le Président,  
 F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE  
 DU VAL DE LOIR  
 POUR COLLECTE ET  
 TRAITEMENT DES DECHETS  
 5 bis rue Mason  
 72800 LA FLUDE



Le Président,  
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).